Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Vendeur de rétracte entre l'offre et le compromis

Par Antholoe

Bonjour,

Les propriétaires du de la maison pour laquelle j'avais fait une offre viennent de revenir sur leur décision de vendre.
J'ai fait une offre d'achat par e-mail, en respectant les modèles trouvés en ligne.
Ils m'ont alors répondu positivement mais au téléphone.
Nous avons convenu d'utiliser leur notaire et ils m'ont mis en contact avec ce dernier pour établir le compromis.
J'ai déjà donné mes documents au notaire, puis j'ai eu quelques échanges écrit avec les propriétaires sur le diagnostique et un problème de travaux.

J'ai bien lu que si l'offre n'est pas accepté par écrit alors je n'ai pas de moyen de confirmé cette acceptation.
Mais est il possible que la mise en relation avec le notaire et la demande de réalisation de compromis puissent compter comme une preuve d'acceptation de l'offre ?

Merci d'avance

Anthony

Par yapasdequoi

Bonjour,
Désolée, non.
Vos relations sont simplement orales et n'engagent que vous pour le moment (j'espère que votre offre avait une date limite de validité) et vous n'avez pas de trace écrite de l'acceptation de cette offre par le vendeur.
La mise en relation avec le notaire n'est qu'une simple entrée en négociations.
Il n'y a donc pas de rétractation à proprement parler puisqu'il n'y a pas eu d'accord.

PS : Pour la suite, prenez votre propre notaire. Il vous expliquera les "ficelles" et vous évitera de vous faire "balader".

Par Antholoe

Merci pour ce retour rapide !
Je serais plus exigent la prochaine fois !